

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIBAUTE DU 8 SEPTEMBRE 2022

Le jeudi 8 Septembre 2022, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

Etaient présents

Mesdames ADELE Sarah, ALQUIER GILLES Sabine, SERVANT Michèle, BOUYGUES Evelyne,

Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, LAGARDE Jérôme, VALETTE Patrick, FERNANDEZ Alain,

Absent

ESTRADE Philippe

Procuration

POUYTES Romaric à ALQUIER GILLES Sabine

Ordre du jour

- Présentation du projet de réaménagement du quai de l'ancienne gare par le bureau d'études
- Renouvellement de l'abonnement Panneau Pocket
- Questions diverses

RAJOUT à l'ordre du jour

- Prix du m³ de l'eau et l'assainissement pour l'année 2023
- Accueil Périscolaire du mercredi - Délibération approuvant la convention d'entente pour la gestion de l'activité périscolaire du mercredi FRJEP Fabrezan
- Accueil Périscolaire du mercredi - Délibération approbation tarification FRJEP Fabrezan
- Convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aude - Actualisation à compter du 1^{er} Janvier 2022
- Subvention exceptionnelle Laure SAUZEDE

Madame Michèle SERVANT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Présentation du projet de réaménagement du quai de l'ancienne gare par le bureau d'études

Le Bureau d'études CETUR présente le plan du projet de réaménagement du quai de l'ancienne gare, détaillant le coût des travaux ainsi que les modèles de pierres possibles pour les revêtements.

Le projet comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle détaillé comme suit :

- Tranche ferme : Réaménagement du quai de l'ancienne gare = 317 186.70 € HT

- Tranche optionnelle : Réaménagement de la cour Fernand Montlaur = 36 330 .00 € HT

Soit un coût total HT de 353 516.70 €.

L'intervenant répond également aux questions et interrogations des conseillers autour de divers points : réorganisation du stationnement, emplacement de containers, réseau pluvial, nouveaux jeux, branchements électriques, sécurité, éclairage, fontaine, matériaux, blason, marelle, bancs...

Vote des membres présents et ayant donné procuration :

Vote pour : 8 Voix / Vote abstention : 2 Voix (Sabine ALQUIER-GILLES et Romaric POUYTES) / Vote contre : 0 Voix

Délibération sera prise.

Renouvellement de l'abonnement Panneau Pocket

Madame Sarah ADELE PERRAMOND rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a souscrit, en 2021, à l'application mobile "Panneau Pocket" afin d'informer rapidement et directement les administrés et usagers qui le souhaitent de tout évènement sur la Commune (réunions, travaux, cérémonies...) moyennant une adhésion annuelle de 180.00 € pour la Commune.

Cette application est disponible sur smartphone, tablette, ordinateur et est gratuite pour les usagers.

L'abonnement souscrit arrive à échéance le 10 Novembre 2022. Madame Sarah ADELE PERRAMOND propose donc de statuer sur un renouvellement.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Délibération sera prise.

Prix du m3 de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023

Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de réexaminer le prix du M3 de l'eau l'assainissement de 0,05 €, toujours dans l'objectif de préserver l'équilibre du budget de la M49 et d'anticiper les éventuels travaux.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Délibération sera prise.

Accueil Périscolaire du mercredi - Délibération approuvant la convention d'entente pour la gestion de l'activité périscolaire du mercredi FRJEP Fabrezan

Le Décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, a requalifié l'accueil du mercredi en accueil périscolaire même en l'absence de temps de classe dans la journée.

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention et précise que cette dernière sera reconductible tacitement

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Délibération sera prise.

Accueil Périscolaire du mercredi - Délibération approbation tarification FRJEP Fabrezan

Le Décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, a requalifié l'accueil du mercredi en accueil périscolaire même en l'absence de temps de classe dans la journée.

Monsieur Le Maire donne lecture de la grille de tarification :

Quotient familial	Taux d'effort	Prix à l'heure payé
0 à 500 €	50 %	0,60 €
501 à 700 €	60 %	0,72 €
701 à 900 €	70 %	0,84 €
901 à 1 200 €	80 %	0,96 €
+ de 1 200 €	100 %	1,20 €

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aude - Actualisation à compter du 1^{er} Janvier 2022

Madame Sarah ADELE PERRAMOND, Adjointe au Maire, rappelle à l'Assemblée que la commune adhère à un service de médecine professionnelle et préventive mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude. Il rappelle qu'il y a lieu de renouveler la convention pour la période de 3 ans à compter du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Subvention exceptionnelle Laure SAUZEDE

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Mademoiselle Laure SAUZEDE, originaires de Ribaute et ayant de la famille sur la Commune, a participé aux championnats du monde junior de Trec (Technique de randonnée équestre de compétition) du 25 au 27 Août dernier à Lamotte-Beuvron. Ayant remporté le titre de Championne du monde junior de Trec, Monsieur Le Maire propose de lui allouer une subvention exceptionnelle de 200 €uros pour l'aider au financement de cet évènement.

Vote des membres présents et ayant donné procuration.
Vote pour : 7 Voix / Vote abstention : 1 Voix (Patrick VALETTE) / Vote contre : 2 Voix (Sabine ALQUIER-GILLES et Romaric POUYTES)

Délibération sera prise.

Questions diverses

Vote pour l'unanimité à la reconduction des baux du hangar de l'ancienne cave coopérative

Bruno ANDRIEUX est en train de vendre sa bergerie et les acquéreurs voudraient acheter la parcelle attenante, parcelle Section B Numéro 547 lieu-dit Clos du Pech - Superficie 2600 m². Cette dernière appartient à la Commune.
Les membres du Conseil Municipal s'accordent pour un prix de vente à 500.00 €.
Monsieur Patrick VALETTE dit qu'il faudrait rappeler au propriétaire actuel et aux futurs acquéreurs qu'il faudrait débroussailler (loi OLD).

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que durant la période du 15 Juin au 11 Août 2022, un comptage routier a été effectué sur la Commune et donne lecture des différents tableaux et chiffres.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 H 05.